

DÉLIBÉRATION

Comité syndical du 15 octobre 2025

DÉLIBÉRATION N° DCS2025-025

Objet : Approbation des termes et autorisation au Président à signer l'avenant n° 17 de la délégation de service public Sem@for77

Le quinze octobre deux mille vingt-cinq à dix-huit heures, se sont réunis à l'Hôtel du Département, sis 12 rue des Saints-Pères à Melun les délégués désignés par chaque adhérent au Syndicat Seine-et-Marne Numérique sous la présidence de M. LAVENKA Olivier, Président.

Date de la convocation transmise par le Président : 09 octobre 2025

Nombre de délégués en exercice : 45

Nombre de délégués présents : 15

Nombre de délégués représentés : 8

QUORUM : 45 délégués en exercice représentant 117 voix, soit un quorum de 58,5 voix

QUORUM pour la présente délibération : 15 délégués présents + 8 pouvoirs correspondant à 83 voix

PRESENTS :

Délégués du Département : Olivier LAVENKA, Président, Isoline GARREAU, Virginie THOBOR.

Délégués des EPCI : Jean ABITEBOUL, Philippe BAPTIST, Jean-Pierre BARIANT, Michel CHARIAU, Maxence GILLE, Éric GRIMONT, Christian PEUTOT, Joël SURIER, Emmanuel VIVET, Pascal FOURNIER, Jonathan WOFSY, Michael ROUSSEAU.

REPRESENTES :

Délégués de la Région :

Angela AVOND a donné pouvoir à Olivier LAVENKA

Gilles BATTAIL a donné pouvoir à Isoline GARREAU

Délégués des EPCI :

Didier FENOUILLET a donné pouvoir à Jean-Pierre BARIANT

Marcel FONTELLIO a donné pouvoir à Philippe BAPTIST

Jean-Claude LECINSE a donné pouvoir à Joël SURIER

Claude DECUYPERE a donné pouvoir à Jean ABITEBOUL

Daniel DOMETZ a donné pouvoir à Michel CHARIAU

Christian ROBACHE a donné pouvoir à Christian PEUTOT

SECRETAIRE DE SEANCE : Christian PEUTOT

Le Comité syndical de Seine-et-Marne Numérique,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales pris notamment en son article L.1411-1 et suivants,

Vu le Code de la Commande Publique pris notamment en ses articles L.3135-1 et L.3135-2 et R. 3135-1 à R. 3135-9,

Vu la convention de délégation de service public et ses avenants portant sur la conception, la réalisation et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques, entrée en vigueur le 10 novembre 2006, dont le délégataire est la société Sem@for77,

Vu la délibération de Comité syndical de Seine-et-Marne Numérique du 23 avril 2013, portant sur le transfert de la convention de DSP du Département de Seine-et-Marne au Syndicat,

Vu le projet d'avenant n°17 annexé à la présente délibération,

Considérant que l'avenant présenté a pour objet d'intégrer :

- *L'évolution tarifaire de l'offre Fibre Optique Noire (FON) et la mise à jour des Conditions Particulières du Service ;*
- *La modification tarifaire des offres BPE et BPEA ;*
- *La suppression de l'offre Fourreau zone d'activités (ZA) et la modification de l'offre fourreau hors zone d'activités (ZA)*
- *L'engagement du Concessionnaire en matière de Responsabilité Sociétale des Entreprises RSE ;*
- *L'arrêt du service THD Radio ;*
- *La sortie des équipements radio WiMax de la Convention de Concession,*
- *La modification de l'article 1.8.1 portant sur le versement de la redevance de contrôle.*

Considérant que les Parties entendent inscrire cette opération dans le cadre des dispositions des articles L.3135-1 et L.3135-2 et R. 3135-1 à R. 3135-9 du Code de la Commande Publique, cela afin de répondre à la bonne exécution du service public,

Considérant que l'avenant envisagé est conforme aux dispositions du Code de la Commande Publique en ce que le montant des modifications envisagées est inférieur à 10% du montant du contrat de concession initial,

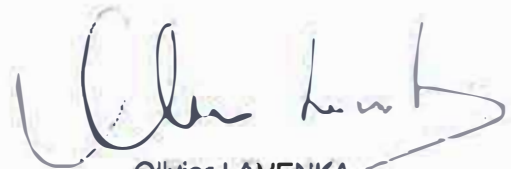
Vu le projet d'avenant et ses annexes joints à la délibération,

Vu le rapport n°DCS2025-025,

Après en avoir délibéré à l'unanimité (83 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION).

APPROUVE la passation de l'avenant n°17, ci-joint en annexe, à la convention portant sur la conception, la réalisation et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques, entrée en vigueur le 10 novembre 2006, dont le délégataire est la société Sem@for77.

AUTORISE le Président à signer l'avenant n°17 et ses actes afférents.



Olivier LAVENKA
Président de Seine-et-Marne Numérique

Date de mise en ligne le 20/10/2025